



Ottawa, Canada K1A 0P8

L'honorable John Williamson, député
Président, Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Williamson,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de donner suite au rapport du Comité permanent des comptes publics, « Rapport 30, Les obstacles systémiques – Service correctionnel Canada », déposé le 7 novembre 2023 après son étude du Rapport 4 de la vérificatrice générale du Canada de 2022.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) s'engage à préserver la sécurité de la population canadienne par une réhabilitation efficace et une réinsertion réussie des délinquants. Il favorise la réinsertion des délinquants en toute sécurité au moyen de l'évaluation du risque, de la surveillance au sein de la collectivité, de mesures d'adaptation appropriées, et de programmes et d'interventions efficaces. Étant donné que la plupart des délinquants réintégreront les collectivités canadiennes, l'une des priorités organisationnelles du SCC est la gestion sûre des délinquants admissibles durant leur transition de l'établissement à la collectivité et pendant qu'ils sont sous surveillance. Quoiqu'on ait réalisé de grands progrès dans tous les domaines liés au mandat du SCC, les recommandations, comme celles de la vérificatrice générale du Canada et le Comité permanent des comptes publics mettent en évidence l'importance du renforcement des approches dans la lutte contre les obstacles systémiques et la nécessité d'un engagement collectif renouvelé en vue de l'amélioration des résultats de réinsertion de tous les délinquants.

Notre gouvernement a accepté toutes les recommandations de la vérificatrice générale dans un communiqué de presse diffusé par l'ancien ministre le 31 mai 2022, accueillant les conclusions du rapport de vérification. Le SCC a élaboré en réponse un plan d'action de la gestion correspondant. Le SCC renforce la prestation des interventions correctionnelles qui sont adaptées à la diversité de la population de délinquants par la revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité en collaboration avec des experts externes et par la surveillance de son utilisation par rapport aux décisions de classement des délinquants selon le niveau de sécurité. En outre, il signale les délinquants purgeant des peines courtes qui ont des besoins particuliers afin d'accélérer leur accès opportun aux programmes correctionnels nécessaires et d'assurer leur réussite; il améliore et aligne sa collecte d'information sur la diversité aux méthodologies de Statistique Canada en vue de mieux surveiller les effets de ses politiques, programmes et pratiques

sur différents groupes de délinquants; il s'assure de préparer les délinquants en temps opportun pour qu'ils accèdent plus rapidement à la mise en liberté; il veille à ce que le personnel soit représentatif de la population de délinquants en détention et il corrige les écarts de représentation relatifs à l'équité en matière d'emploi.

Je tiens à souligner l'important rôle que les conclusions et les recommandations du Comité permanent des comptes publics jouent dans la mise en œuvre des recommandations d'améliorations décrites par la vérificatrice générale du Canada, qui aideront le SCC à continuer de remplir son important mandat de sécurité publique, tout en s'attaquant à la surincarcération des délinquants autochtones, noirs et d'autres groupes racisés. Les problèmes cernés dans le rapport du Comité et l'information que celui-ci a demandée par l'entremise de ses recommandations ont permis au SCC de cibler des occasions d'examiner et de renforcer ses processus opérationnels et ses processus de collecte de données, améliorant par le fait même sa capacité de répondre de façon significative à la fois à la lettre et à l'esprit des recommandations de la vérificatrice générale.

À cette fin, et en plus des actions que le SCC entreprend, comme il a décrit dans sa réponse à la vérificatrice générale en 2022, et comme il est défini plus haut, le SCC fournira des données et des rapports conformément à la demande du Comité en temps opportun et à mesure que les données seront disponibles. Je souhaite souligner que le SCC fournira toutes les données demandées par le Comité, mais pourra seulement fournir des données en réponse aux volets 2) et 3) de la recommandation 1 en juin 2024, ce qui lui permettra de recueillir et d'analyser les données de l'exercice 2023-2024 et de fournir un rapport complet au Comité. En réponse au volet 2 de la recommandation 4, qui est cohérent et pertinent par rapport aux préoccupations de la vérificatrice générale concernant la préparation des délinquants en vue d'une libération conditionnelle à leur première date d'admissibilité, le SCC fournira au Comité des données sur le pourcentage de réévaluations du niveau de sécurité effectuées dans les délais prévus par la politique, pour les délinquants et les délinquantes autochtones en temps opportun. Le SCC travaillera également avec le Comité pour fournir toute information supplémentaire dont ce dernier aussi a besoin pour appuyer son étude de cette importante question.

Enfin, le SCC reconnaît le fait qu'il est important que son effectif reflète la diversité de sa population de délinquants, en particulier celui qui effectue le travail de première ligne, et dans l'ensemble des établissements de détention et les installations communautaires. Cela est particulièrement important compte tenu de la surreprésentation des délinquants autochtones, noirs et d'autres groupes racisés. La résolution de ce problème continue d'être une priorité pour le SCC et est primordiale pour veiller à des résultats positifs pour la population diversifiée de délinquants.

Tant que l'on continuera de mettre en œuvre ces plans, je tiendrai le SCC responsable à l'égard de l'atteinte de résultats au nom du gouvernement et de la production de rapports sur ceux-ci à l'intention de la population canadienne. À ce titre, j'accepte toutes les recommandations présentées au gouvernement dans votre rapport du 7 novembre 2023 et je fournirai à l'avenir, dans la mesure du possible, les rapports d'étape dans les délais prescrits.

Comme le premier ministre l'a dit à maintes reprises, c'est notre devoir collectif de nous assurer que nous remplissons nos promesses et présentions de vrais résultats aux Canadiens et Canadiennes. Par votre rapport, vous apportez une précieuse contribution aux efforts déployés pour veiller à ce que les obstacles systémiques auxquels se heurtent les personnes les plus vulnérables soient éliminés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written in a cursive style.

L'honorable Dominic LeBlanc P.C., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des
Affaires intergouvernementales